

Séjours linguistiques



Les Cahiers du CIJ

Secteur **E**

Vacances Sports Loisirs

E.1. Vacances pour les Jeunes

4. Les séjours linguistiques

Mots clefs de cette fiche: Au Pair, Cours, Culture, Echange, Formation, Langue, Loisirs, Séjour, Vacances, Voyage

Vivre sereinement au Luxembourg, c'est pouvoir jongler avec les trois langues usuelles du pays auxquelles peuvent s'ajouter l'anglais (dans le milieu bancaire notamment), le portugais, l'espagnol ou l'italien. La maîtrise de toutes ces langues passe bien entendu par leur enseignement à l'école. Cependant d'autres formes d'apprentissage comme les séjours linguistiques peuvent s'avérer un complément bien utile !

Un séjour linguistique qu'est ce que c'est ? Combien ça coûte ? A quel âge peut-on effectuer un séjour linguistique, quelle est la formule la plus appropriée ... ? Ce cahier va tenter d'apporter des réponses aux principales questions que l'on peut ou devrait se poser !

Un séjour linguistique : c'est quoi ?

C'est un séjour effectué dans le but d'apprendre, améliorer ou perfectionner une langue dans le pays où elle est parlée. Lors de ce séjour l'hébergement du participant se fait en famille, en collège, en « guest house », en campus universitaire ou même à l'hôtel (pour les adultes !)... Diverses activités culturelles, de loisirs ou sportives peuvent être proposées selon la formule choisie.

Partir en séjour linguistique : pourquoi ?

Le séjour linguistique est un atout essentiel pour s'approprier une autre langue que la sienne. Le séjour linguistique permet d'associer la vie dans un pays étranger, la découverte d'une nouvelle culture et le renforcement des acquis scolaires. Il permet ainsi de progresser et d'apprendre vraiment une langue.

Un séjour linguistique peut également être envisagé dans le but de préparer les examens d'entrée dans les universités américaines (TOEFL, GMAT...), des examens britanniques validant le niveau d'anglais, ou préparer les



concours d'entrées aux grandes écoles commerciales et scientifiques.

■ AVANT LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Avant de se lancer dans la recherche des organisations de séjour linguistique et de procéder aux démarches relatives à l'inscription, il est utile de bien clarifier les points suivants pour bien déterminer la meilleure formule à proposer :

- bien identifier l'objet du séjour : s'agit-il d'une immersion culturelle, d'une première approche de la

langue, ou plutôt d'un véritable approfondissement de la langue ?

- recueillir l'accord du jeune s'il est un peu réticent pour partir, car même si les mauvaises notes sont à l'origine de ce départ, le séjour doit être une occasion de lui proposer une autre approche d'apprendre la langue et de faire des progrès par la pratique.

Le séjour linguistique ne sera donc profitable que si le jeune souhaite partir. Quel que soit l'âge du jeune, il faut éviter de le contraindre de partir.

Quelle formule ?

Il est possible dès l'âge de 7 ans de partir en séjour linguistique dans un autre pays.

Plusieurs formules existent, permettant à chacun, selon sa personnalité et ses goûts, de découvrir et d'apprendre la langue choisie.

Ainsi, selon l'âge de l'enfant on peut privilégier l'une ou l'autre formule. Mais quelle qu'elle soit, c'est la motivation de l'enfant pour son séjour qui doit être déterminante !

■ LA FORMULE IMMERSION COMPLÈTE + ACTIVITÉS

Avec cette formule, l'étudiant est hébergé dans une famille en pension complète. Il partage la vie quotidienne avec sa famille d'accueil. L'apprentissage de la langue se fait donc en immersion au sein de la famille, avec possibilité de suivre des cours et profiter des activités de loisirs.

Cette formule a trois variantes.

1. Immersion en famille d'accueil

L'élève est logé dans une famille. Pas de cours ni activités de loisirs organisés en groupe.

Cette formule est indiquée pour les personnes ayant une certaine maturité et un bon niveau de connaissance de la langue.

Elle a ses avantages et ses inconvénients. Le CIDJ- Paris nous en donne les détails.

Avantages :

- Une réelle intégration à des habitudes et à un mode de vie différents car le seul moyen de communication est la langue du pays.
- Peu de risques de rencontrer d'autres personnes parlant la même langue.

Inconvénients :

- Pas de progrès en grammaire, danger de prendre de mauvaises habitudes linguistiques (les familles ne corrigeant pas toujours les erreurs), risque de tomber sur une famille qui ne voit dans l'hébergement d'un jeune étranger qu'une façon d'améliorer ses revenus.
- Pour les plus jeunes, cette formule peut provoquer un sentiment d'isolement. ¹

2. Immersion avec devoirs à domicile

L'enfant est logé dans une famille. Parallèlement il a droit aux cours particuliers accés sur les devoirs à domicile régulièrement suivi par un professeur.

3. Immersion avec cours collectifs dans une école

L'hébergement est fait dans une famille proche d'une école où l'enfant suivra les cours collectifs avec des enfants venus également apprendre la langue.

L'étudiant participe aux cours le matin. Les après-midi sont consacrés à des activités ludiques et culturelles.

Les soirées et les week-end se passent en familles d'accueil.

Avantages :

- Découverte d'une autre culture et d'un autre mode de vie, perfectionnement contrôlé de la langue. Pas de temps mort, cours et activités de loisirs étant organisés durant la semaine.

Inconvénients :

- Contacts avec d'autres enfants parlant la même langue maternelle (ou déjà apprise) ou des élèves originaires d'autres pays avec lesquels la conversation pourrait donner de mauvaises habitudes linguistiques. ¹

■ VIVRE CHEZ LE PROFESSEUR

Cette formule est conçue pour faire bénéficier aux stagiaires de tous les atouts de l'immersion associée aux cours de langue. La famille dont l'un des membres est professeur, ne reçoit qu'un seul jeune à la fois. L'hébergement se fait donc en pension complète dans la famille du professeur. Le professeur conçoit pour son jeune hôte, en fonction de son niveau, des cours de langue qu'il adapte à ses progrès, mais aussi à son environnement professionnel.

La formule peut être proposée avec ou sans option sport, avec ou sans option activités culturelles. Cette formule allie des cours de langues, particuliers avec le sport préféré de l'enfant.

Possibilité de faire des activités comme le tennis, le basketball, le

football, équitation, golf, activités culturelles, surf...

■ HÉBERGEMENT AU COLLÈGE, UNE RÉSIDENCE OU DANS UN CAMPUS UNIVERSITAIRE + COURS

L'hébergement collectif est proposée, en pension complète au sein d'un collège, en résidence ou à l'université. Parallèlement des cours, activités sportives ou excursion sont organisées.

L'hébergement peut aussi se faire en demi-pension en fonction des campus, avec possibilité d'effectuer des séjours à thèmes.

C'est une formule idéale pour les plus jeunes qui effectuent leur premier séjour à l'étranger. Elle est également indiquée pour un étudiant qui désire suivre des cours intensifs.

Avantages :

- Cette formule supprime le sentiment d'isolement que pourrait engendrer un séjour en famille. Les activités sont organisées durant le séjour.

Inconvénients :

- Fréquentation inévitable d'enfants parlant la langue déjà acquise, comme l'allemand, peu de contact avec la population locale. ¹

■ UNE ANNÉE SCOLAIRE À L'ÉTRANGER

Le participant âgé de 15 à 18 ans suit la scolarité dans le pays d'accueil dans un établissement public secondaire pendant un semestre ou une année scolaire. Cette formule permet une meilleure acquisition et maîtrise de la langue étrangère.

Les journées entières se déroulent dans la langue du pays : les cours, les activités, la communication au sein de la famille d'accueil...

L'accueil se fait au sein d'une famille bienveillante qui considère la personne comme un membre à part entière de la cellule familiale. C'est une expérience enrichissante pour le futur CV du participant car il prouve au

¹ Source: CIDJ, Fiche 7.6 - Février 2007, Les séjours linguistiques

futur employeur toutes les qualités linguistiques, culturelles et humaines acquises.

Le séjour peut être effectué dans plusieurs pays, surtout anglophone (USA, Australie..).

En collaboration avec des organismes étrangers, le CIJ prépare les jeunes au séjour aux Etats-Unis.

Pour plus de détails sur cette opportunité, cf. *cahier du CIJ, A-3. Un an d'études à l'étranger.*

■ ECHANGE INTERCULTUREL

Cette formule spéciale, pensée par l'Association ASTI propose une intégration dans un lycée allemand pour une durée de 2 semaines. Le séjour linguistique est organisé dans la région frontalière de Wittlich/ Bernkastel-Kues pendant les vacances d'été, période fin août et début du mois de septembre. Les jeunes âgés de 12 à 15 ans effectuent un séjour de deux semaines dans une famille d'accueil allemande.

Parallèlement, ils fréquentent l'école avec un jeune de la famille.

Ce séjour est particulier car il est organisé sous forme d'échange. En effet, il est suivi d'une rencontre inter-culturelle qui a lieu pendant 4 jours au Luxembourg et qui réunit les jeunes des familles d'accueil venus de l'Allemagne et ceux du Luxembourg. Une fête conviviale où sont invités tous les participants et organisateurs vient clôturer cet échange.

■ AU PAIR

Le concept « Au pair » est l'une des formules les plus avantageuses et économique pour vivre un séjour d'échanges culturels et linguistiques dans un autre pays. Souvent effectué, il est vrai, par les jeunes filles, il est conçu pour tous ceux qui désirent partager, pendant un an, la vie d'une famille du pays d'accueil.

Les tâches de la personne qui travaille comme au pair consistent à : s'occuper des enfants dans leur vécu journalier, veiller à leur hygiène, leur donner le bain, changer les couches, les divertir, effectuer le rangement dans leur chambre, les aider à faire leurs devoirs, les conduire à l'école ainsi qu'aux activités parascolaires et parfois les garder en soirée.

La personne « Au pair » reçoit de l'argent de poche en compensation du travail effectué. Il a droit au temps libre personnel pour ses loisirs (cinéma, rencontre avec d'autres jeunes au pair...), ou pour suivre des cours de langues.

Pour plus de détails sur les programmes au pair, cf. *cahier du CIJ F-1. Au pair à l'étranger.*

| L'inscription

D'emblée il importe de souligner que le Luxembourg ne compte pas beaucoup d'organismes qui proposent des séjours linguistiques à l'étranger. Il est difficile d'établir la liste exhaustive des organismes étrangers représentés ici au Luxembourg. Certains ne sont représentés que par des personnes physiques. Le Centre Information Jeunes organise aussi régulièrement en partenariat avec les organismes étrangers des séjours linguistiques en France et aux Etats-Unis (une année scolaire pour les USA !).

Le CIJ met par ailleurs à disposition des demandeurs les brochures de différents organismes de séjours linguistiques basés à l'étranger.

A l'heure actuelle les organismes représentés au Luxembourg que nous avons pu recensés sont : HARROW HOUSE, EF Education S.A., ProLingua Language Centre SA et INLINGUA (représenté par Inlingua Grande Région). Par ailleurs d'autres organismes comme, Précis Interactive Language Learning Sàrl proposent des séjours linguistique pour particuliers et professionnels dans le monde grâce à un réseau international d'écoles de langues avec possibilité de réserver via Internet.

CAP LANGUES, propose également des séjours linguistiques uniquement à l'endroit des professionnels. Les séjours linguistiques sont organisés dans les grandes villes comme Paris, Londres, New York, Frankfurt.

Les coordonnées des principaux organismes se trouvent à la fin du Cahier, dans le carnet d'adresse.

| Partir avec un organisme agréé

Etant donné qu'il n'y a pas beaucoup d'organismes au Luxembourg, on peut faire appel à des organismes basés à l'étranger. Mais attention : il est important de choisir un organisme qui est agréé dans le pays où est organisé le séjour.

C'est une garantie à ne pas négliger ! Passer par un organisme agréé c'est profiter de l'expérience et de la crédibilité de cet organisme, mais c'est tout aussi prévoir pour éventuellement pouvoir faire un recours en cas de litige sur la qualité du produit, ou en cas d'accident.

Avant de faire le choix il importe donc de vérifier que l'organisme est titulaire d'une Licence ou d'un agrément officiel pour organiser les séjours linguistiques dans le pays concerné. Une fois que la décision d'effectuer un tel séjour est prise, il ne faut pas attendre ! En effet l'offre n'étant pas toujours supérieure à la demande, le nombre de places est limité, notamment en haute saison. Il est donc recommandé de faire l'inscription environ 3 mois avant la date de départ. En effet les places en hébergement sont aussi limitées et les organismes de séjour linguistique ne peuvent réserver une chambre que lorsque ils ont une confirmation effective d'inscription.

Si au moment de compléter le formulaire d'inscription, vous vous posez des questions soit par rapport au séjour ou aux termes qui semblent confus, profitez-en pour clarifier la situation avec l'organisateur, cela évitera des ennuis plus tard !

Dans certains organismes il est possible de bénéficier de réduction par exemple lors de l'inscription d'un deuxième enfant de la même famille au cours de l'année, il faut y penser avant de remettre la fiche d'inscription !

■ CONNAÎTRE LES ORGANISMES AGRÉÉS

Il est difficile de pouvoir établir la liste exhaustive de tous les organismes agréés dans chaque pays, néanmoins, il y a lieu de passer par les fédérations professionnelles ou les associations des parents pour se

faire une idée de la crédibilité ou non de l'organisme de séjour linguistique choisi. Voici quelques exemples mais non exhaustifs, il y a toujours lieu de diversifier ses sources et ses recherches.

Pour l'Angleterre, le British Council est une organisation anglaise qui a pour but d'évaluer le niveau d'enseignement des écoles de Langues basées en Angleterre. Toutes les écoles agréées par le British Council sont considérées comme très satisfaisantes.

Site: <http://www.britishcouncil.org/FR/france.htm>

Pour l'Allemagne, la Fachverband deutscher Sprachreise-Veranstalter (FDSV) est un regroupement des Agences de Séjours Linguistiques allemandes qui souhaitent jouer la transparence. La FDSV contrôle régulièrement différents établissements afin d'établir la qualité de ses cours et de ses hébergements.

Site: <http://www.fdsv.de>

En France, l'UNOSEL, est une fédération professionnelle des organismes de séjours linguistiques. Il fournit des informations et aide à sélectionner les organismes de séjours linguistiques. Il assure le contrôle qualité des prestations de ses adhérents, et conseille sur le choix d'un séjour éducatif ou d'un séjour linguistique conforme à vos attentes et à vos besoins.

Site: <http://www.unosel.com>

L'Office attribue une marque de qualité aux professionnels du secteur linguistique suivant des critères très stricts.

L'Office est une garantie et une aide pour tous ceux (parents, jeunes, enseignants) qui recherchent un séjour linguistique.

Site: <http://www.loffice.org/>

Aux U.S.A., la National Association of Foreign Advisers (NAFSA) est la plus grosse association au monde qui prend en charge les différents aspects et règlements des Ecoles de langues à l'étranger. L'activité principale de la NAFSA est l'organisation annuelle aux USA d'une conférence sur le thème de l'internationalisation des écoles.

Site: http://www.nafsa.org/press_releases.sec/press_releases.pg/no-

vember_advisory

En Italie, la Associazione Scuole d'Italiano come Lingua Seconda (ASILS) est une association qui sélectionne les meilleures écoles d'italien en Italie. Les contrôles effectués portent sur les prestations proposées par les écoles partenaires en concordance avec les normes qualités de l'Union européenne.

Site: <http://www.asils.it>

A Malte, La Federation of English Language Teaching Organisations Malta sélectionne les meilleures écoles à Malte. 17 écoles sont reconnues par cette association qui contrôle régulièrement chaque établissement.

<http://www.sprachcaffe.com/francais/main.htm>

Dans le monde, l'Association of Language Travel Organisations (ALTO) est un regroupement d'entreprises de séjours linguistiques dans le monde. Actuellement 200 écoles de langues sont reconnues dans plus de 40 pays. L'objectif de l'ALTO est de répertorier les écoles proposant des prestations de qualités.

Site: <http://www.altonet.org>

La Federation of International Youth Travel Organisation (FIYTO) est la seule association au monde qui fédère les séjours Linguistiques pour les jeunes. Plus de 450 entreprises de séjours linguistiques y sont inscrites dans plus de 70 pays.

Site: <http://www.fiyto.org/Docs/index.php4>

Le prix d'un séjour linguistique

Les prix sont variables selon les organismes et les formules proposées. Il est conseillé de demander des dévis auprès de plusieurs organismes et de comparer les prestations. Il importe de faire préciser ce qui est inclus et ce qui n'est pas compris dans le prix annoncé.

Voici quelques éléments importants à tenir compte afin de pouvoir « comparer ce qui est comparable » :

- **Le nombre de cours par semaine**, c'est un élément déterminant. En général de 15 à 30 heures par semaine.

- **La taille du groupe**. S'agit-il de cours individuels, cours en mini-groupes ou en groupe. Le groupe peut être constitué de 8, 12 ou 15 participants par classe en fonction des centres !

- **La durée des cours** : certains organismes proposent des cours d'une durée de 45 mn, d'autres 50 minutes et d'autres encore une durée d'une heure pleine

- **Le programme d'activités et l'après-cours** : l'après-cours est un moment important du séjour car les visites, sorties ou activités sont autant d'occasions de développer spontanément la communication dans la langue à apprendre.

- Il est important de se renseigner sur ce que comporte le **programme** et demander s'il est inclus dans le prix du séjour.

- **Le matériel pédagogique**, il est utile de demander quels supports pédagogique (les ouvrages, l'accès aux outils multimédia ou à Internet) sont compris dans le prix proposé.

Les réponses à ces questions peuvent aider à **déjouer les pièges de certains organismes** notamment sur des tarifs attractifs mais qui peuvent cacher de **mauvaise surprises**. En effet certains organismes n'affichent que les **tarifs de base** auxquels il faut rajouter des **suppléments** par exemple pour l'adhésion aux assurances, au transport, ou aux différents transferts...

Certains organismes offrent le tarif tout compris avec des formules intéressantes au niveau du rapport qualité/prix. Mieux vaut le savoir avant de s'engager.

L'encadrement pendant le séjour linguistique

Dans chaque région de séjour linguistique, l'équipe d'encadrement se compose :

- d'un responsable local qui réside dans la ville de séjour,
- de professeurs aptes à enseigner la langue à des étrangers
- un ou plusieurs assistant(s) accompagnateur(s),

Toute l'équipe d'encadrement travaille en synergie pour garantir le bon déroulement du séjour.

Dans chaque région de séjour linguistique, le responsable de l'équipe d'encadrement peut être contacté, aussi bien par les parents que par les jeunes.

L'organisation des cours pendant le séjour linguistique

Selon la formule de séjour linguistique choisie, il est possible de suivre un nombre d'heures de cours différent : variable de 15 à 25 heures par semaine. Au début de chaque cours des tests de niveau sont organisés afin de placer l'élève dans le cours approprié : débutant, faux débutant, pré-intermédiaire, intermédiaire, intermédiaire fort, avancé ou supérieur...

Le programme peut-être basé sur des travaux écrits, des exercices de grammaire, des travaux oraux.

De façon générale, les cours dispensés visent à

1. Motiver à parler la langue pendant le séjour linguistique et donner confiance et moyens de le faire.
2. Réviser les bases, rattraper le niveau de connaissances pour lequel un certain retard serait accumulé.

Outre les méthodes traditionnelles, des méthodes actives et ouvertes sur le monde sont utilisées : jeux de rôles, quizz, enquêtes, étude des médias, revues de presse, mini-sondages, etc.

A la fin du séjour, en général, un rapport sur le travail effectué et la progression, est établi par le professeur et communiqué.

Les activités sportives et de loisirs pendant le séjour linguistique

Dans les formules de séjours linguistiques, les après-midi sont souvent consacrés aux activités sportives et culturelles.

C'est le moment de se détendre et de découvrir la ville ou la région. Selon les pays et les villes, il est possible de pratiquer de nombreuses activités sportives au cours desquelles la langue du pays est pratiquée. Une bonne application pratique des cours !

Les sports de toutes sortes sont proposés : tennis, natation, volley, basket-ball, bowling, football, ping-pong, mini-golf, cricket, snooker, rounders, etc.

Les activités culturelles et les excursions sont aussi variées : art dramatique, musique, curiosités locales, musées...

Autres activités : Des sorties, du shopping ou des barbecues peuvent aussi être proposés.

Les familles d'accueil

Dans chaque région où se déroule le séjour, les associations organisatrices disposent d'un responsable local qui réside sur place en permanence et rend visite à toutes les familles désireuses d'accueillir un jeune. Les familles sont préalablement informées par un guide des méthodes et des exigences de l'association organisatrice des séjours linguistiques quant à la valeur morale, leur rôle en tant que famille d'accueil, le confort de la maison, la sécurité, l'hygiène du foyer...

L'accompagnement au départ du Luxembourg ?

Certaines organisations prévoient des départs du Luxembourg notamment vers l'Angleterre. Pour la France et l'Allemagne, le transport est laissé aux soins des parents, étant donné que le trajet à parcourir n'est pas long.

Pour les USA, le jeune n'est pas accompagné par l'organisateur, mais les parents, à leurs frais, peuvent l'accompagner.

En cas de problème de santé

Avant le départ, il est utile de disposer d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie. Cette carte individuelle, valable un an, devra impérativement être présentée pour permettre en cas de besoin la prise en charge des frais médicaux. Pour toutes informations pratiques, avant le départ, il est conseillé de s'adresser à sa Caisse de maladie.

De même si vous disposez d'autres assurances complémentaires, comme la Caisse Médico Chirurgicale ou

la Air Rescue, il est important de les contacter pour avoir des informations sur les prestations qu'ils proposent.

Au moment de l'inscription, certaines organisations demandent justement aux parents de produire les documents nécessaires relatifs à ces assurances. Un dossier médical peut être demandé et il appartient à l'association organisatrice de décider s'il est possible ou non d'accepter l'inscription. Le critère rédhibitoire serait l'atteinte au bon déroulement du séjour et la mise en danger de la santé du participant ou des pairs.

En outre, à l'inscription, les parents attestent que leur enfant satisfait aux obligations relatives aux vaccinations. Certaines organisations demandent d'annexer les copies de la carte de vaccination à la fiche d'inscription.

La responsabilité de l'organisateur

L'association qui organise le séjour est responsable du début à la fin du bon déroulement du séjour linguistique que ce soit au niveau de la recherche des familles d'accueil, de l'organisation des cours, ou de la sélection des membres de l'encadrement.

Le séjour doit être organisé de façon à permettre à tous les jeunes de profiter au mieux de leur séjour linguistique.

Les jeunes sont pris en charge et accompagnés par les membres de l'encadrement et peuvent ainsi intervenir immédiatement en cas de besoin durant le transfert ou pendant les séjours linguistiques.

L'argent de poche pour le séjour linguistique ?

Il appartient aux parents de déterminer l'argent de poche à confier pour les dépenses personnelles. Les associations organisatrices peuvent sur demande des parents donner un avis, ou des conseils sur le montant en fonction de l'âge, du pays de séjour, de la durée et de la formule choisie.

L'euro est devenu une monnaie incontournable en Europe, mais dans certains cas il faut penser à donner

de l'argent en devises ou monnaie locale.

Les dépenses personnelles peuvent porter sur de petits achats comme les boissons, cartes postales... payer les repas au cours des journées d'excursions locales éventuelles ou transports locaux. Pour les séjours en famille d'accueil, les trajets du domicile de la famille d'accueil au centre de cours et pour se rendre sur les lieux d'activités, de sorties et d'excursions ne sont pas nécessairement inclus dans les tarifs proposés par les organisations. Demandez des précisions aux organisateurs au moment de l'inscription !

Souscrire une assurance annulation et/ou une assurance assistance-rapatriement ?

Lors de l'inscription de votre enfant les organisateurs proposent, sur base volontaire et facultative, de souscrire une assurance annulation et ou une assurance – rapatriement. Il appartient aux parents avant l'inscription définitive de comparer les prestations et les tarifs proposés.

■ ASSURANCE ANNULATION

Elle couvre le risque d'annulation de séjour en cas d'accident ou de maladie grave survenant avant le départ et empêchant de partir, ou en cas de décès du jeune client ou de ses parents. Dans un tel cas, le montant retenu par l'organisateur est remboursé (à l'exception des frais de dossier).

Le prix varie en fonction de l'assureur et de la destination.

■ ASSURANCE ASSISTANCE-RAPATRIEMENT

L'assurance « Assistance-Rapatriement », peut être utile en cas de rapatriement médical et/ou sanitaire pour maladie ou accident grave (sous certaines conditions clairement indiquées dans le contrat).

Le prix est également variable en fonction de la compagnie d'assurance et de la destination.

Les détenteurs de la carte **Euro<26** disposent d'une assurance Europ'assistance qui leur garantit donc l'assistance et le rapatriement.

Pour plus d'informations il suffit de contacter le Centre Information Jeunes ou Europ Assistance dont la Centrale est basée à Bruxelles) et qui fonctionne 24 heures/24 – 7 jours/7. Tél. (+32) 2 533 75 75

! Bien préparer le séjour !!!

Le séjour linguistique est une expérience enrichissante, certes, à condition qu'il soit bien préparé. La personnalité de chacun occupe une place centrale dans cette préparation.

Est-on capable de s'adapter ? Est-on autonome ? Est-on timide, extraverti... ?

Dans tous les cas, il est important de préparer cette découverte d'une autre culture et d'autres coutumes : DVD, livres, films ou autres supports...

On peut ainsi se préparer au nouveau mode de vie, connaître les spécialités culinaires, activités culturelles, sportives...

DECLIC

Quel document emmener pour un séjour linguistique ?

Il faut se munir :

- de sa carte de sécurité sociale (cf. *Cahier du CIJ, D.4.2- Accès aux soins*)
- pour les jeunes de moins de 18 ans, il faut être en possession d'une autorisation parentale (récente) dûment légalisée par l'administration communale ou le commissariat de police du lieu de résidence.

De toute façon, pour passer la frontière, les jeunes participants de nationalité luxembourgeoise doivent obligatoirement se munir de pièces d'identité valables !

- pour la plupart des pays européens, une carte d'identité valable suffit, tandis que pour d'autres destinations, un passeport personnel revêtu d'un visa d'entrée est nécessaire.

Il est recommandé de se renseigner à temps auprès du Ministère des affaires étrangères (Service des Visas et passeports) ou auprès de l'ambassade du pays de destination au sujet des documents de voyage requis. Le passeport doit être valable de préférence pour une période excédant de 6 mois la date de fin du séjour. Il est important de vérifier la liste de ces pays auprès du service visas ou sur le site internet du Ministère des Affaires étrangères : <http://www.mae.lu/>

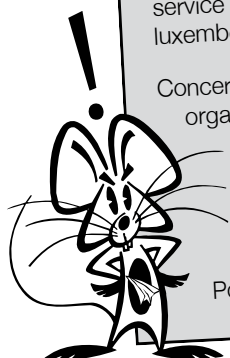
Comment obtenir un passeport ? Où retirer le passeport ? Quelle est la durée de validité du passeport biométrique. Combien coûte-t-il. Quel est le mode de paiement ?

Pour avoir réponses à toutes ces questions, il suffit de contacter le service des visas et passeports du Ministère des affaires étrangères luxembourgeois ou l'ambassade du pays dont on est originaire.

Concernant les formalités d'entrée dans chaque pays, certaines des organisations de séjours linguistiques offrent toutes les informations nécessaires notamment pour les visas. Généralement, l'organisme vous demande donc les informations dont elle a besoin selon la destination choisie et/ou se charge des démarches.

Attention !

Pour certains pays, les démarches peuvent prendre plusieurs semaines.



La formule et l'hébergement à choisir doivent tenir également compte de la personnalité. Timide ou ayant un niveau faible, il est mieux de privilégier la formule cours collectifs au campus, résidence ou dans une école. En famille, il pourrait être plus difficile

d'établir la communication, quoique ! Dans un campus, on retrouve des jeunes de toutes nationalités et là il peut être plus simple d'entamer le dialogue selon les affinités. C'est dans ce sens que le séjour est bénéfique.

Résultat : en rentrant du séjour il est plus facile de participer lors des cours ! Finis les complexes !

Carnet d'adresses



EF Luxembourg

22, rue Goethe
L-1637 Luxembourg
Tél. 27 48 99 11
Fax . 26 84 53 27
Site : <http://www.ef.com>
Email : info.lu@ef.com

Prolingua Language Centre S.A.

61 r. de Strasbourg
L-2561 Luxembourg
Tél. (+352) 40 39 91-0
Fax: (+352) 48 61 02
BP: 1166 L-1011 Luxembourg

Inlingua Grande Région

5 r. de Hesperange
L-1731 Luxembourg
Tél. (+352) 40 35 47
Fax: (+352) 40 35 48
Site: <http://www.inlingua-gr.com>

Berlitz Language and Business Training S.à.r.l

89-93, Grand-Rue
L-1661 Luxembourg
Tél. (+352) 26 38 32 48
E-mail : kids@berlitz.lu
Site: <http://www.berlitz.lu>

Précis Interactive Language Learning Sàrl

28 av. Dr Klein
L-5630 Mondorf-les-Bains
(Munneref)
Tél. (+352) 26 67 03 32
E-mail : info@onestoplanguange.net
Site: <http://www.onestoplanguange.net>

Cap Langues

40 A r. Robert Schuman
L-5751 Frisange
Tél. (+352) 26 67 01 38
Fax: (+352) 26 67 01 39
Site: <http://www.caplanguages.org>
Séjour organisé surtout pour les professionnels, dans les grandes villes européennes, comme Londres, Paris, Frankfort...

English World Institute Sàrl

68 av. de la Liberté
L-1930 Luxembourg
Tél. (+352) 26 12 34 10
Fax: (+352) 26 12 34 05
Site: <http://www.englishworld.lu>
Cours pour adultes, formule « cours chez un professeur ». Il représente l'organisation anglaise Intuition Languages.
Site: <http://www.intuitionlanguages.co.uk>

Languages.lu Ltd

6 r. Marguerite de Brabant
L-1254 Luxembourg
Tél. (+352) 26 47 85 03
Fax: (+352) 26 47 85 04
Site: <http://www.languages.lu>
Partenariat avec écoles en Espagne, Allemagne, France, Angleterre, Malte

ASTI asbl

10-12, rue A. Laval
L-1922 Luxembourg
Tél. (+352) 43 83 33
Fax: (+352) 42 08 71
E-mail : tracom@asti.lu
Site: <http://www.asti.lu>

Pro-Fit S.A.

32 r. Jean l'Aveugle
L-1148 Luxembourg
Tél. (+352) 23 62 07 04
Fax: (+352) 23 62 07 05
Séjour en immersion organisé au cas par cas.

